

## Information « Service Civique »

### Qu'est-ce que le service civique ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et peut être effectué en France ou à l'étranger.

### Les 3 questions essentielles à se poser :

- Quel projet ?
- Quelle(s) mission(s) ?
- Quelles démarches ?

### Lieu d'organisation des réunions :

Cité Administrative - 3 rue Fleischhauer - 68000 COLMAR (Salle Egalité - Bâtiment D).

### Calendrier prévisionnel des réunions en 2016 :

- jeudi 30 juin à 17h
- mercredi 24 août à 10h
- jeudi 15 septembre à 17h
- mardi 18 octobre à 10h
- mercredi 9 novembre à 12h
- jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 17h.

### Votre interlocuteur au sein de la DDCSPP du Haut-Rhin :

M. Jean-Luc LE GALL 03.89.24.83.63 (ou accueil : 03.89.24.83.74).

Cité administrative – Bât. C - 3 rue Fleischhauer – 68026 COLMAR CEDEX

03 89 24 82 00 - [ddcspp@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddcspp@haut-rhin.gouv.fr)

Pour toutes autres informations, consulter aussi 3939 allo service public (0.15 €/mn) et [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)